

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site BUTON INDUSTRIES du Poiré sur Vie sur la commune principale de l'AIOT 1 Rue de la croix des chaumes 85170 Le Poiré-sur-Vie.

La référence de votre dossier est A-3-88595F8US et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/05/2023 à 09h43 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **51919114200040**

Organisme : **NILEO**

Fonction : **Gérante**

Personne morale

N° SIRET **32876227300022**

Raison sociale **BUTON INDUSTRIES**

Forme juridique **SAS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 rue de la Croix des Chaumes

85170 LE POIRE SUR VIE

Signataire

Qualité : **Directeur administratif et financier**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site BUTON INDUSTRIES du Poiré sur Vie**

Description des activités :

Buton Industries est une structure existant depuis 1903 spécialisée en mécanosoudure. La société est située au Poiré sur Vie, en Vendée (85). Ses métiers principaux sont : • Etude – Conception • Tôlerie Industrielle • Découpe laser • Mécanosoudure • Chaudronnerie • Peinture poudre et liquide • Pliage numérique • Soudure robotisée • Usinage de compact • Montage – Finition • Pose - Installation Ce site occupe une surface de 26 640 m² (bâtiments et terrains), et réalise ses activités sur 3 bâtiments : Dans le bâtiment 1, les activités de travail mécanique des métaux : stockage, débit, sciage, découpe (laser et tronçonnage), soudure (manuelle et robotisée), mise en forme, pliage, montage final et emballage. Dans le bâtiment 2, l'atelier bois : découpe, montage final et emballage. Les matériaux travaillés sont des panneaux de bois et du « compact », classés en M1 (combustible non inflammable) et M2 (combustible et difficilement inflammable) au titre de la réglementation sur la réaction au feu des matériaux. Dans le bâtiment 3, l'atelier de grenailage et peinture : 4 cabines dédiées chacune à une activité spécifique, sont installées dans ce bâtiment : grenailage inox (une cabine manuelle et une cabine automatique), une cabine de dégraissage par phosphatant en circuit fermé, une cabine de peinture poudre et une cabine de peinture liquide (usage ponctuel), la manutention des pièces se fait par un convoyage aérien. Une cabine de séchage est également présente dans ce bâtiment. Le site est actuellement classé ICPE sous régime de déclaration pour les rubriques 2940-2b, 2940-3a et 4725. Les activités de grenailage et de dégraissage sont réalisées dans des quantités dépassant désormais le régime de la déclaration au titre des rubriques 2575 – emploi de matières abrasives (puissance maximale des machines pouvant concourir simultanément égale à 36 kW) et 2565- traitement de surface : nettoyage par phosphatation (1 cuve de 1500 L). L'objet du présent dossier de déclaration concerne la régularisation administrative de ces 2 installations.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **1 Rue de la croix des chaumes 85170 Le Poiré-sur-Vie**

X : 357402

Y : 6639027

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2575	2575	Emploi de matières abrasives	Puissance totale installée 36 kW	D	
2565	2565-2-b	Traitement de surface	Volume des cuves 1500 L	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **350**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires sont : - Les eaux pluviales. - Les eaux usées (eaux issues des sanitaires, des ateliers de menuiserie et des ateliers de peinture).

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les principales sources d'émissions atmosphériques du site sont : • Cabine de grenailleur-émissions de poussières métalliques (inox) • La cabine de peinture poudre – émissions de poussières polymères • La cabine de peinture liquide – émissions atmosphériques. •Le four de séchage/polymérisation de l'atelier d'application peinture – émissions de gaz de combustion. • La machine de découpe de compact – émissions de poussières.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

• La cabine de grenailleur est équipée d'un caisson d'aspiration avec filtre à cartouche et tiroir de récupération des poussières, limitant ainsi les poussières en dehors de l'atelier (inox) • La cabine de peinture poudre est équipée d'un système d'extraction d'air en toiture, équipée d'un système de filtration des poussières. • La cabine de peinture liquide est équipée d'un système d'extraction d'air et de filtration des émissions avec rejet en toiture. • La poussière émise par la machine d'usinage de compact est captée et acheminée à l'extérieur du bâtiment par conduits, puis stockée dans des big-bags.

Autres sources :

Sans objet.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

07 01 04* (solvant non-chloré) : R13 08 01 11* (peinture liquide dépotable) : R13 ou D13 11 01 13* (eaux souillées + dégraissant et eau de rinçage) : D13 ou D9 12 01 02 (poussières de découpe) : D13 13 02 05* (huile vidange) : R13 15 01 01 (carton) : R13 ou R3 15 01 02 et 19 12 04 (plastique souple) : R13 ou R5 15 01 10* (emballage souillé inflammable) : R12 15 02 02* (chiffons souillés par inflammables + matériaux souillés inflammables) : R13 ou R1 ou R12 16 05 04* (aérosols) : R4 17 02 01 (bois naturel et bois traité) : R3 17 04 02 (aluminium) : R4 ou R13 17 04 05 (E & L + inox + ferraille à cisailer) : R4 ou R13 17 04 07 (ferraille 50) : R4 ou R13 17 04 09* (métaux souillés) : R4 20 01 99 et 20 03 01 (déchets ultimes) : D5 ou D13 D'autres types de déchets peuvent occasionnellement être présents. Ils sont traités au cas par cas par des prestataires agréés.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Le site est équipé de 55 extincteurs conformes au référentiel APSAD R4, dont 20 à eau, 24 à poudre et 11 à CO2. Leur contrôle est bien réalisé annuellement. Un poteau incendie est**

localisé à l'extérieur du site. Il se trouve à une cinquantaine de mètres au Sud Est du site, au niveau de la parcelle 407. Il est prévu de demander au SDIS une attestation justifiant leur accord pour considérer l'étang comme moyen d'extinction supplémentaire.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un plan d'intervention est présent. Il est prévu de demander au SDIS85 son avis sur le plan actuel afin de le mettre à jour ou le compléter au besoin. L'atelier peinture est équipé d'une installation de désenfumage contrôlée annuellement. Le personnel est formé aux moyens d'extinction à leur disposition et aux premiers gestes de secours. Des exercices d'évacuation sont organisés tous les 6 mois.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
S.A. BUTON 2560	25/07/1995	Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
S.A.R.L BUTON 1220-3	04/12/2002	DRIRE
BUTON INDUSTRIES	31/05/2023	Inconnue

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

720_Mandat_teleprocedure.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

A1_ROS-BUT_PlanCadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

A2_ROS-BUT_PlanEnsemble+Reseaux.pdf